

Descriptif de module 61-41 Gestion d'entreprise

Domaine : Economie & Services
Filière : Informatique de gestion

1. Intitulé de module	Gestion d'entreprise	2026-2027
Code : 61-41	Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres :	
Niveau : ☐ Module de base ☒ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres :	Caractéristique : ☒ Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.15, al.1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	
Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres :	Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps ☐ Autres :	

2. Organisation
Crédits ECTS 5
Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Italien ☐ Allemand ☐ Anglais ☐ Autres :

3. Prérequis
☐ Avoir suivi le module ☒ Avoir validé les modules 61-21 Business analyse et 61-22 Organisation de l'entreprise ☐ Pas de prérequis ☐ Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

L'étudiante ou l'étudiant doit être capable, en fin de module, de justifier des compétences professionnelles suivantes :

- Avoir compris et avoir appliqué les techniques de comptabilité analytique d'exploitation (CAE)
- Savoir mettre en place les éléments de la gouvernance de la sécurité
- Savoir mettre en œuvre les indicateurs de performance

5. Objectifs détaillés des enseignements

- Avoir compris comment optimiser ou améliorer un processus
- Savoir mettre en place les éléments efficaces dans le cadre de la digitalisation d'une entreprise
- Avoir compris ce qui compose la transformation numérique de l'entreprise
- Avoir compris comment l'entreprise assure une visibilité rentable
- Avoir compris comment rentabiliser la visibilité de l'entreprise
- Comprendre les implications et répercussions de l'image en ligne pour une entreprise
- Analyser en termes de développement et sécurité une présence d'entreprise en ligne
- Comprendre et mettre en place un accès efficace utilisateur-entreprise
- Être un responsable innovateur de la digitalisation d'une entreprise
- Être capable de calculer un coût de revient complet
- Comprendre les implications de la comptabilité analytique en termes d'efficience

- Analyser et repenser des décisions financières en fonction de la comptabilité analytique
- Avoir compris l'écosystème économique et numérique d'une entreprise

6. Plan et chapitres des cours

- 1) Comptabilité analytique d'exploitation
- 2) Numérisation des processus
- 3) Valorisation et visibilité de l'entreprise

1. Comptabilité analytique d'exploitation

- Différence entre comptabilité financière et comptabilité analytique d'exploitation
 - Etablissement d'un prix de revient
- Traitement des charges et des produits d'exploitation
 - Incorporation des charges
 - Traitements des différences
 - Méthodes de valorisation des sorties
- Comptabilité par activités
- Méthodes des coûts variables
 - Calcul du seuil de rentabilité et des marges
- Méthode des coûts spécifiques

2. Numérisation des processus

- Éléments constituant les comportements et les pratiques dans un écosystème numérique, tant au niveau individuel que collectif
- Enjeux de la transformation numérique pour les entreprises
- Analyse de l'existant
- Analyses des impacts économiques et politiques sur l'écosystème numérique

3. Valorisation et visibilité de l'entreprise

- Valoriser l'entreprise en ligne
- Evaluer la présence en ligne en termes de coûts/ profits
- Analyse au travers de la situation de la COVID-19 des décisions et des mises en place numériques d'urgence
- Comprendre les possibilités d'investissement numérique et leur rentabilité sur plusieurs plans (économique, renom ...)
- Prendre en compte la notion de durabilité qui devra être introduite dans les entreprises, en calculer et estimer coûts et produits.

7. Forme et méthodes pédagogiques

Le cours se découpe en cinq heures de cours qui alternent entre enseignement ex cathedra et exercices pratiques par semaine. La démarche pédagogique consiste à décomposer les différents éléments de la gestion d'entreprise.

Les exercices pratiques sont réalisés de manière individuelle ou en groupe. Les étudiants ont également la possibilité d'analyser des cas concrets en choisissant l'entreprise de leur choix afin d'y appliquer les différentes notions vues en cours.

La présence de chacune et chacun est donc indispensable.

Utilisation de l'IA dans le cadre du module :

L'utilisation de l'IA dans le cadre de projets peut être pertinente, elle devra toutefois être mentionnée et ne saurait être seule rédactrice des textes.

8. Modalités d'évaluation et de validation

Présence :

La présence à toutes les activités d'enseignement est obligatoire et constitue une condition de validation du module. Tout absence doit être justifiée au près du secrétariat dans les 48 heures suivant l'absence.

Les étudiant-e-s dont le taux de présence est inférieur à 80% ne sont pas autorisé-e-s à réaliser l'examen final ce qui entraîne la note de 1 à l'examen pouvant entraîner l'échec au module.

Les travaux pratiques seront à réussir, selon le principe d'évaluation des compétences, et pourront ainsi être l'objet de compléments.

Examen :

- ☐ Oral ☐ En groupe ☒ Seul
☒ Écrit ☐ QCM ☐ Sur ordinateur école ☒ Sur ordinateur privé

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

Contrôle continu : 50% En principe : 1 note obtenue suite au cours bloc MIME 1 CC 90 à 120 minutes sous forme de cas et de questions théoriques courant novembre 2026 (sauf modification) 1 présentation orale sur un travail de groupe continu en classe. Différents travaux et rendus seront également évalués.	Examen : 50% Examen écrit de 210 minutes sous forme de cas et de questions théoriques sur l'ensemble de la matière
---	--

Acquis : A-E
Remédiation : Fx
Répétition : F

Remédiation / Fx :

Un module pour lequel l'étudiant-e obtiendrait une note entre 3.5 et 3.9 peut faire l'objet d'une remédiation, conformément à l'art. 29 al. 1 du Règlement sur la Formation de base en HES-SO.

Si la remédiation est validée la note de 4 sera attribuée.

Si la remédiation n'est pas validée le module sera répété.

Répétition / F :

Un module pour lequel l'étudiant-e obtiendrait une note inférieure ou égale à 3.4 doit être répété.

L'étudiant-e qui n'obtient pas les crédits attribués à un module doit le répéter dès que possible, conformément à l'art. 30 al. 1 du Règlement sur la formation de base en HES-SO.